

Image not found or type unknown



Congees payee non pris et recuperee par le patron

Par **bonnelle françois 60**, le **10/12/2009** à **13:29**

Bonjour,
je suis en longue maladie depuis le mois de juin en juillet j'ai touché mes congés payés du bâtiment et à ce jour étant toujours en longue maladie reconnu à 100 %, je n'ai pas pu prendre mes congés vacances. De ce fait mon employeur vient de se rembourser sur mon 13e mois et m'a tout pris en totalité. Je voulais savoir si il a le droit de faire ça car je ne peux pas prendre mes vacances étant en maladie, merci.